Département
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement
De RENNES
Canton de Montauban

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213500267-20251212-D_2025_19-DE

COMMUNE DE BLERUAIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 09 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bléruais se sont réunis dans la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par Madame LECOMTE Maryse, Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Etaient présents : Mme LECOMTE Maryse, Mr Thomas ELY, Mr Alain LESEC, Mme Jessica TARDIVON ; Mr Daniel LECHEVESTRIER ; Mme EBY Lucienne ; Mme Sylvie DELALANDE ; Mme DELALANDE Patricia

Excusés : Mr Maximilien DELORME ; M. LEBOULANGER Serge (donne pouvoir à Mr Daniel LECHEVESTRIER)

Nombre de conseillers : en exercice = 10
Présents = 8
Votants = 9

Convocation : 02 décembre 2025

Délibération n° 2025.19
FINANCES : Plan de financement prévisionnel travaux de restauration de l'église et sollicitation des subventions

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel dans le cadre de travaux de rénovation de l'église Saint Armel.
Le marché de travaux sera déposé sur la plateforme Mégalis mi-décembre.

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
MAITRISE D'ŒUVRE	18 595.04 €	DETR (40%)	71 839.48 €
MISSION COMPLEMENTAIRE	6045 €	DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE	71 839.48 €
TRAVAUX	154 958.65 €	AUTOFINANCEMENT	35 919.75 €
TOTAL	**179 598.69 €**	**TOTAL**	**179 598.69 €**

Après en avoir discuté, les membres du conseil municipal, valident le plan de financement prévisionnel présenté par Madame le Maire et sollicite auprès de la préfecture d'Ille et Vilaine, une subvention au titre de la dotation d'équipements de territoires ruraux (DETR) ainsi qu'une subvention auprès du département d'Ille et Vilaine, accompagnateur du projet, au titre du dispositif « Restauration du Patrimoine ».
Les élus chargent Madame le Maire ou un de ses adjoints de signer tout acte relatif à cette affaire.

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

MAIRIE DE BLERUAIS (Ille-et-Vilaine)

Le Maire,
Maryse LECOMTE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 12/12/2025